



## **Club nautique de Rivière-du-Loup Inc.**

C.P. 1053 - 200, rue Hayward, Rivière-du-Loup, (Québec)

G5R 4C3

Tél. : (418) 862-1138

Courriel : clubnautiquerdl@moncourrier.com

Site web : [www.multimania.com/clubnautiquerdl](http://www.multimania.com/clubnautiquerdl)

**157**

**DM1**

Programme de dragage d'entretien  
par la Société des traversiers du Québec  
Rivière-du-Loup 6211-02-029

**Mémoire présenté par**

**LE CLUB NAUTIQUE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**aux audiences publiques sur le projet de dragage du port de Rivière-du-Loup**

**Octobre 2001**

**Club Nautique de Rivière-du-Loup  
C.P. 1053 - 200 rue Hayward  
Rivière-du-Loup, (Qc)  
G5R 4C3**

**Téléphone : 418-862-1138  
[clubnautiquerdl@moncourrier.com](mailto:clubnautiquerdl@moncourrier.com)**

## MÉMOIRE DU CLUB NAUTIQUE

Mesdames, messieurs,

Le club Nautique de Rivière-du-Loup existe depuis 1953. Il a déjà compté jusqu'à 70 membres et on a déjà dénombré plus de 60 bateaux dans notre marina. En particulier entre 1984 et 1992, nous avons connu un âge d'or qui hélas semble bien révolu.

Le Club Nautique de Rivière-du-Loup a un accès privilégié à une superbe plan d'eau pour ses activités, sans doute le plus beau au Québec. On le compare aux plus beaux plans d'eau du continent : il offre de beaux défis, des courants, un achalandage faible à modéré, des paysages grandioses, une belle gamme de destinations à une distance raisonnable et une grande abondance d'animaux marins à observer.

Le projet de dragage est très important pour les membres de notre club: sans dragage périodique, nous ne pouvons plus continuer de naviguer ni recevoir de visiteurs dans notre bassin. C'est ce qui nous a incités à préparer le présent mémoire.

### Un peu d'histoire

Pourquoi sommes-nous là ? Parce que la construction de l'autoroute 20 au milieu des années 70 nous a forcés de nous y déplacer. Jusqu'à 1973, nous occupions la partie abritée de la rivière connue sous le nom de quai Narcisse. La construction des ponts de l'autoroute 20 au-dessus de la rivière du Loup ne permettant plus le passage des voiliers de certains de nos membres, il a donc fallu - mais ce n'était pas notre choix - nous déplacer à l'endroit actuel à compter de 1974. Dès le départ, nous savions que la position qui nous était attribuée était mauvaise et nous devinions que la sédimentation allait empoisonner notre existence. Le voisinage de l'embouchure de la rivière chargée de sédiments fins, la fréquence de vents et de vagues remettant en suspension les sédiments de tout le secteur littoral, la forme même du bassin qui nous était réservé et surtout le voisinage du traversier représentaient une combinaison de conditions se conjuguant pour diminuer l'utilité de notre bassin. Lors des manoeuvres d'accostage, le traversier - en particulier par vent d'est - utilise son propulseur d'étrave pour s'approcher du quai. Quand la mer est mi-haute et surtout montante, il remue alors des quantités appréciables de sédiments qu'il refoule vers notre bassin où ils se déposent. L'observation répétée de ce panache de matière en suspension pénétrant dans notre bassin lors des manoeuvres d'accostage est familière à tous nos membres.

En 1983, dix ans après notre re-localisation, notre bassin n'était déjà plus utilisable qu'à compter de la mer mi-haute. Heureusement, l'ambitieux projet de Québec 84 et une prodigalité des autorités nous a alors assuré le creusage de la totalité du bassin jusqu'à une profondeur de 6 pi en bas du 0 des cartes.

Dès 1989, nous étions encore revenus au point de départ et le bassin s'était rempli à un

point tel que tout mouvement de bateau à l'intérieur du bassin était impossible à moins que le seuil de la marée ne dépasse 7 pi. environ : pour les gens peu familiers avec les marées à Rivière-du-Loup, signalons que celles-ci oscillent entre 0 pi et 18 pi selon le moment de l'année et du cycle lunaire). La direction du Club fit alors pression auprès des autorités et en juillet 1989, la drague de Travaux Publics Canada dégageait un chenal dans le centre de notre bassin, surtout dans le voisinage du quai central réservé aux visiteurs. Cette opération nous permettait de survivre encore une fois sans avoir à payer les frais considérables encourus.

En 1993, la situation était redevenue insupportable comme on pouvait s'y attendre considérant le taux élevé de sédimentation et les conditions particulièrement défavorables décrites plus tôt. Cette fois cependant, nos démarches auprès des autorités furent inutiles. Ni les autorités fédérales responsables du port, ni les autorités provinciales responsables de notre déménagement forcé n'acceptèrent de nous aider financièrement; même la ville de Rivière-du-Loup refusa tout soutien financier ou technique. Un comité spécial fut donc créé au sein du club et réussit à obtenir une contribution palpable de certains de ses membres commerciaux ainsi que les permis d'Environnement Canada pour étendre le dragage à une partie de notre bassin. Le Club Nautique réussit à faire enlever 7920 m<sup>3</sup> de sédiments dans le bassin extérieur et dans la partie nord du bassin intérieur. Cet exercice a nécessité 44 heures de creusage en sus des heures consacrées au creusage pour dégager le quai du traversier. Il nécessita aussi le déboursé de 29 000 \$ absorbé par le Club et certains membres.

#### Le présent

Notre club compte présentement 50 membres mais à peine une vingtaine d'entre eux mouillent présentement un bateau dans notre bassin. La notoriété de notre bassin pour l'envasement au sein de la communauté des gens de fleuve explique aussi une chute dramatique dans le nombre de bateaux nous rendant visite. Ces circonstances font que les recettes annuelles ont diminué de façon importante au cours des dernières années. Heureusement, nous offrons l'hébergement et les services nautiques à deux croisiéristes importants, Croisières AML et Société Duvetnor. Les bureaux de ces organisations sont dans l'édifice du le Club nautique et les appontements qu'ils utilisent dans le bassin extérieur. Sans cette harmonieuse cohabitation et les revenus qu'elle nous apporte (près de 40% de nos recettes brutes), le Club nautique devrait probablement cesser ses opérations en raison du faible nombre de membres actifs et des coûts élevés d'opération. Quant à l'envasement de notre bassin, il a atteint un niveau inégalé : lorsque la marée atteint le niveau inférieur de 0 pi., il ne reste que deux emplacements accessibles dans notre bassin et nous évaluons le niveau des sédiments dans le bassin intérieur à +5 pi.!

Il est clair que nous devons trouver une solution à court et à moyen terme. La Société des traversiers nous promet le ré-aménagement du port d'ici environ six ans et démontre des efforts pour nous intégrer à ce ré-aménagement. Mais pourrions-nous survivre d'ici là? Et dans six ans, aurons-nous encore assez de membres désireux de naviguer dans des conditions aussi peu favorables que celles qui nous sont imposées pour justifier encore une intégration de la marina dans le nouveau projet de port ? Vous conviendrez avec nous que l'avenir est très incertain, et

cela tant pour nous que pour nos locataires Croisières AML et Société Duvetnor Ltée.

#### Notre position concernant le projet de dragage

Nous sommes évidemment en faveur du dragage qui atteint présentement la limite nord de notre bassin. Heureusement, c'est un certain glissement des sédiments à cette limite qui nous permet de continuer à opérer même si c'est de façon tout à fait marginale. Si on cessait le dragage pour le traversier, notre bassin se remplirait en moins de deux ans et même les deux places à quai qui nous restent à marée basse ne seraient plus accessibles.

En conséquence, nous souhaitons que comme par le passé, les opérations de dragage essentielles pour le traversier soient étendues sur une superficie minimale dans notre bassin et ce à tous les deux ou trois ans. Ce creusage sur une superficie de 3 000 à 5 000 m<sup>2</sup> nous permettrait de survivre jusqu'à la solution permanente que nous laissons entrevoir le projet de ré-aménagement portuaire. Or, nos conversations préliminaires avec le Ministère de l'environnement indiquent que nous devons faire nos propres démarches auprès de la direction régionale afin d'obtenir notre propre certificat d'autorisation. Ces démarches constituent pour notre minuscule organisation un défi considérable. On exige de nous par exemple une caractérisation des sédiments, même si ceux-ci proviennent à quelques mètres de distance à peine des échantillons soumis aux analyses dans le cas du dragage pour le traversier. De telles complications administratives nous paraissent déraisonnables et nous sommes clairement incapables d'en assumer les coûts.

Comme c'est aussi clairement l'état qui nous a re-localisés dans ce site peu convenable en 1974 et comme notre voisin le traversier contribue allègrement à accentuer le taux de sédimentation dans notre bassin nous pensons que notre dossier pourrait être accroché en quelque sorte au dossier de dragage du port de Rivière-du-Loup présentement soumis à l'enquête publique. Il s'agit des mêmes sédiments, de la même opération, et il devrait s'agir du même projet. Nous comprenons évidemment que la Société des traversiers n'a pas le mandat d'assurer l'entretien d'une marina et le Club Nautique de Rivière-du-Loup avec ses partenaires (Société Duvetnor et Croisières AML) se disent prêts à assumer une partie raisonnable des coûts de cette extension au dragage qui se ferait dans notre bassin. Déjà, nous avons réservé avec nos partenaires commerciaux une modeste enveloppe budgétaire pour réaliser un tel dragage dès 2002, pour peu évidemment que celui-ci soit autorisé et qu'il prenne place. Il est évident que suite au déclin dramatique dans le nombre de nos membres, nous ne serons plus jamais en mesure de recueillir un montant s'approchant même de loin des 29 000 \$ recueillis en 1993.

Voici donc en résumé notre requête : nous souhaitons que la Société des Traversiers du Québec ait l'obligation d'harmoniser la programmation de ses activités de dragage avec les besoins exprimés ici par le Club Nautique. Nous pensons même qu'une extension du dragage dans le bassin extérieur du club telle que demandée ici minimise les besoins récurrents de dragage à l'emplacement du traversier et retarde de façon significative l'envasement dans le chenal qu'utilise le Trans-Saint-Laurent pour atteindre son quai. Nous ne pouvons pas l'établir car nous n'avons

pas accès aux données mais nous pensons qu'en 1985, en 1990 et en 1994, c'est-à-dire dans chacune des années suivant celles où le Club nautique a réussi à faire draguer son bassin, les volumes de sédiments enlevés pour le traversier ont été moindres que dans les années ordinaires.

Nous croyons aussi que le promoteur doit nous aider dans nos actions pour faire un creusage d'entretien minimum qui nous permette de survivre jusqu'au développement du nouveau port en 2007: démarches auprès du ministère de l'environnement, transmission de dossiers, choix de firmes spécialisées pour le prélèvement et l'analyse des sédiments, interprétation des résultats de ces analyses, cartographie du site, calculs volumétriques des sédiments à enlever dans notre bassin, descriptions techniques nécessaires pour la préparation de l'appel d'offres pour l'entrepreneur, voilà autant de dossiers que nous ne pouvons pas gérer seuls.

En terminant, nous aimerions commenter certaines des réserves apportées par les requérants sur les dangers des activités de dragage pour le béluga. Nous n'ajoutons pas foi à ces craintes. Certains d'entre nous naviguent depuis plus de 50 ans et peuvent témoigner d'une recrudescence récente du nombre de bélugas, ce qui tend à démontrer que les activités nautiques n'ont pas d'effets négatifs sur leur survie. Plusieurs de nos membres peuvent aussi témoigner du comportement des animaux qu'ils considèrent comme indifférents ou curieux selon les circonstances. Les bélugas décident eux-mêmes de l'intérêt qu'ils portent aux bateaux...La seule pensée que ceux-ci puissent être mis à risque par les barges de dragage ne nous semble pas fondée. Les bélugas évitent les bateaux comme ils le veulent et s'approchent d'eux quand ils le souhaitent. Ces animaux sont parfaitement adaptés à notre présence et vice-versa et nous pensons que les requérants ont une perception fausse et incomplète du comportement des animaux et de celui des navigateurs.

En conclusion, nous croyons fermement que les activités de dragage doivent prendre place. Nous croyons qu'elles n'entraînent pas de préjudice pour les bélugas. Enfin, nous pensons que ces activités de dragage ne doivent pas être autorisées à moins que le promoteur ne garantisse qu'il va prendre en considération, tant les préjudices qu'il cause au Club nautique que les avantages qu'il a à aider ce dernier en assurant sa survie par une extension du dragage dans le bassin extérieur de la marina.

Nous remercions le Bureau d'audiences publiques de cette opportunité qui nous est donnée de nous exprimer sur cette question d'une grande importance pour nous. Merci.